



Succession suite au deces d'une tante

Par **syl**, le **23/06/2008** à **19:57**

ma tante est décédée récemment, elle n'a pas fait de testament, elle avait une soeur qui est décédée et une demie soeur.
ma question est la suivante d'après ce que l'on m'a dit seule la demie soeur de ma tante hérite de tout ce qu'elle possédait, mais les enfants de sa soeur décédée (ses neveux) n'ont ils pas droit a une part de l'héritage?
Je vous remercie de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **24/06/2008** à **18:28**

Bonsoir,
D'après les seuls éléments que vous fournissez, je pense que si les choses se passent ainsi, c'est qu'il devait exister un testament.
Bien cordialement